

Séance  
ordinaire du 2  
décembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME JOUR (2<sup>e</sup>) DU  
MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que monsieur Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

19.12.619

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.12.620

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et du 18 novembre 2019 à 20 h;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↪ Comptes réguliers : 341 211.15 \$
  - ↪ Comptes préautorisés : 1 279 871.23 \$

**ADMINISTRATION**

5. Motion de félicitations pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du restaurant Dixie Lee de Mont-Joli.
6. Rejet des soumissions pour l'appel d'offres pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel de Ville.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

7. Acceptation des conditions pour la vente d'un arrière lot sur la rue Bertrand.

## **FINANCES**

8. Demande d'exemption de taxes municipales de l'organisme les Bourgeons de La Mitis à la Commission municipale.
9. Autorisation de versement d'un appui financier au CPE Les P'tits Montois.
10. Autorisation d'une aide financière à Répît Loisirs Autonomie.
11. Autorisation de signature d'une cession de rang.
12. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2019.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

13. Attribution du poste d'opérateur 2 au service des travaux publics.
14. Ratification de signature de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli –CSN.
15. Autorisation de formation à l'inspectrice en bâtiment.

## **LOISIRS**

16. Autorisation d'activité de financement pour le Mistral Football.
17. Autorisation d'embauche du personnel d'entretien des patinoires extérieures.
18. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli à la Corporation des événements spéciaux.
19. Adjudication d'un mandat à Claude Vézina, arpenteur-géomètre.
20. Adjudication d'un mandat à Pratte paysage + S.E.N.C. pour réaliser un plan directeur du parc Richelieu.
21. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 9.
22. Adoption de la politique Municipalité Amie des aînés (MADA) de La Mitis.
23. Acceptation de la modification de chantier numéro 22 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

24. Adoption du règlement 2019-1426 modifiant le règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
25. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

## **TRAVAUX PUBLICS**

26. Rejet des soumissions pour la vidange, le transport et le traitement des boues septiques et de puisards pour les années 2020 à 2022.
27. Confirmation des travaux dans le cadre du projet RIRL-2017-509 B – réfection de l'avenue du Sanatorium.

## **URBANISME**

28. Adoption du règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
29. Autorisation de mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

30. Autorisation de signature d'une entente pour l'entretien et la réparation de génératrices

31. Période de questions.

32. Clôture et levée de l'assemblée.

19.12.621  
Martin

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 4 ET DU 18 NOVEMBRE 2019 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 4 et 18 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 4 novembre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 18 novembre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

19.12.622

**ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ☞ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 341 221.15 \$;
- ☞ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 279 871.23 \$.

**ADMINISTRATION**

19.12.623

**MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU RESTAURANT DIXIE LEE DE MONT-JOLI**

Le restaurant Dixie Lee de Mont-Joli célèbre cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire de présence dans la communauté commerciale de Mont-Joli.

En 1979, Raymond et Lucille Ouellet ouvraient le restaurant bien connu sur le boulevard Gaboury. Depuis 2002, c'est le fils de monsieur et madame Ouellet, Hugues, qui est aux commandes du restaurant.

Durer aussi longtemps dans le domaine de la restauration est un exploit en soi. Pour y parvenir, les propriétaires successifs n'ont pas compté leurs heures de travail. Ils ont su s'adapter à l'évolution du marché et répondre à la demande.

Quarante ans après son ouverture, le restaurant Dixie Lee de Mont-Joli demeure toujours une adresse populaire auprès de la clientèle locale et de passage.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du restaurant Dixie Lee afin de mettre en lumière la contribution de l'entreprise de restauration à la vie commerciale de Mont-Joli.

19.12.624

**REJET DES SOUMISSIONS POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à une demande de soumission par appel d'offres publics pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**une génératrice devait de prime abord être subventionnée dans le cadre d'un programme du ministère des affaires municipales et de l'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a reconnu que cet équipement n'était pas admissible à une subvention dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice représente près de la moitié du prix du contrat et que la retirer des soumissions a pour effet de dénaturer celui-ci;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette l'ensemble des soumissions reçues pour ce projet.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

19.12.625

#### **ACCEPTATION DES CONDITIONS POUR LA VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SUR LA RUE BERTRAND**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et/ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson et/ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente d'un arrière lot situé au 1745, rue Bertrand, d'une superficie approximative de 5260,42 pieds carrés au prix de 0,50 \$ du pied carré pour un montant estimé de 2 630.21 \$ plus les taxes à monsieur Bernard Bérubé. Les frais de notaire et d'arpentage seront aux frais de l'acheteur.

#### **FINANCES**

19.12.626

#### **DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES DE L'ORGANISME LES BOURGEONS DE LA MITIS À LA COMMISSION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est reconnu par la Commission municipale pour une exemption de taxes foncières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme les Bourgeons de la Mitis possède l'immeuble sis au 1811, boulevard Benoît-Gaboury à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** cet immeuble est déjà exempté des taxes foncières par la Commission municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Bourgeons de la Mitis a présenté une demande pour leur nouvel immeuble sis au 38, rue Boucherville à Mont-Joli à la Commission municipale;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à la Commission municipale que l'immeuble du 1811, boulevard Gaboury ne soit plus reconnu pour une exemption de taxes foncières advenant l'acceptation de la demande d'exemption de taxes foncières par la Commission municipale pour le 38, rue Boucherville.

19.12.627

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN APPUI FINANCIER AU CPE LES P'TITS MONTOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de la petite enfance (CPE) Les P'tits Montois de Mont-Joli prépare le projet d'une nouvelle installation de 50 places en service de garde éducatif à l'enfance;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des besoins des familles en matière de service de garde, que ce soit dans l'ensemble du Québec ou dans la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de son développement, le CPE aura permis la création de 118 places à contribution réduite qui sont disponibles pour les familles

mont-joliennes par des investissements de plus de 2,7 millions et la création de 12 emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la Ville de Mont-Joli, un service de garde complet est un moyen d'attraction pour que de nouvelles familles s'y établissent;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour les familles mont-joliennes de voir ce projet se concrétiser;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 \$ représentant la contribution de la Ville de Mont-Joli à la concrétisation du projet d'une nouvelle installation du CPE Les P'tits Montois conditionnel à la réalisation de celui-ci.

**19.12.628            AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À RÉPIT LOISIRS AUTONOMIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie a une vocation d'améliorer le mieux-être des personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou atteinte du spectre de l'autisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme implante une maison de répit à Mont-Joli afin de mieux desservir cette clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'aider un organisme qui œuvre au bien-être de sa population;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie d'un montant de 15 000 \$.

**19.12.629            AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CESSION DE RANG**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, une cession de rang créancier dans le dossier de la Compagnie 9212-6010 Québec Inc. Cession qui sera préparée par Me André Gilbert, notaire.

**19.12.630            DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019**

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2019.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**19.12.631            RATIFICATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CSN**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature de la lettre d'entente signée entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN concernant le retrait de la clause 9.05 b) de la convention collective par madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines.

**19.12.632            ATTRIBUTION DU POSTE D'OPÉRATEUR 2 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** suite du départ à la retraite de monsieur Ghislain Heppell, le poste d'opérateur 2 était à pourvoir;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Stéphane Boucher occupe ce poste depuis le mois d'avril;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Boucher a été évalué le 21 novembre dernier par la firme Form-éval et que l'évaluation a été positive;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal attribue le poste d'opérateur 2 au service de travaux publics à monsieur Stéphane Boucher.

**19.12.633            AUTORISATION DE FORMATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment à suivre une formation gratuite intitulée « Rédaction ou révision d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra à Ste-Luce le 24 janvier prochain.

**LOISIRS**

**19.12.634            AUTORISATION D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LE MISTRAL FOOTBALL**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables du Mistral Football à tenir une activité de financement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli le samedi 14 mars 2020 sous la formule « cueillette de bouteilles » de 9 h 30 à 15 h.

**19.12.635            AUTORISATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l'une à l'École Norjoli, l'autre à l'École des Alizés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un (1) préposé à l'entretien de ces patinoires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Josée Levesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Réjean Demers à un poste de contractuel à l'entretien d'une patinoire extérieure de l'École Norjoli. Son contrat sera pour une période de treize (13) semaines, soit du 3 décembre 2019 au 2 mars 2020 au taux horaire de 15.75 \$ plus les avantages sur une base de 35 heures / semaine.

**19.12.636            AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CORPORATION DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 500 \$ à la Corporation des événements spéciaux pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour l'année 2019-2020.

**19.12.637 ADJUDICATION D'UN MANDAT À CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Claude Vézina, arpenteur-géomètre, pour effectuer un relevé topographique du parc Richelieu, et ce, au coût de 2 270 \$ plus les taxes.

**19.12.638 ADJUDICATION D'UN MANDAT À PRATTE PAYSAGE + S.E.N.C. POUR RÉALISER UN PLAN DIRECTEUR DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Pratte Paysage + S.E.N.C., architectes paysagiste, pour effectuer un plan directeur du parc Richelieu, et ce, au coût de 9 920 \$ plus les taxes.

**19.12.639 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 9**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 9 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 820 272.31 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 9 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 9 au montant de 820 272.31 \$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

**19.12.640 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de La Mitis est directement touché par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et les municipalités participantes ont obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d'agir dans l'intérêt des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil maires a adopté la politique MADA et le plan d'action de la MRC de La Mitis 2020-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant l'adoption de leurs plans d'action MADA locaux 2020-2025 :

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage

- Sainte-Jeanne-d'Arc
- Ville de Mont-Joli
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption
- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter la politique MADA de La Mitis 2020-2025.

**19.12.641 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 22 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 22 suivante :

- Ajout de deux cabinets pour extincteurs pour un montant de 165 \$ plus les taxes.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**19.12.642 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1426 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-1405 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1426 modifiant le règlement 2019-1405 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

**19.12.643 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes plus les taxes applicables:

• DM-A14 modifications mur architectural en acier	0.00 \$
• DM-A15 trappe d'accès au toit	772.17 \$
• DM-A16 conduit plafond/toit garage	1 756.56 \$
• DM-A20 nez de marches et palier escalier métallique	369.12\$
• DM-A21 Finition des marches et palier béton	0.00 \$
• ME-03 modification en plomberie (évents et drain laveuse)	476.38\$
• ME-05REV1 ajustements des voltages des ventilateurs	994.15\$
• ME-09 Calorifugeage suite à la directive A-17	(54.55)\$
• CI-04REV1 démolition d'une section de trottoir et mur	4 368.63 \$
• SR-03REV 1 modifications mur architectural en acier	0.00 \$

**TRAVAUX PUBLICS**

**19.12.644 REJET DES SOUMISSIONS POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES ET DE PUISARDS POUR LES ANNÉES 2020 À 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a fait un appel d'offres sur invitation pour la vidange, le transport et le traitement des boues septiques et de puisards pour les années 2020 à 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire revoir sa procédure pour cet appel d'offres en choisissant de faire une demande par le système SEAO plutôt que sur invitation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette les soumissions pour cet appel d'offres.

19.12.645

**CONFIRMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET RIRL-2017-509 B – RÉFECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la Ville de Mont-Joli au programme RIRL est jugée complète par le ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son intention de réaliser les travaux en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a choisi l'option 1 soit l'estimation détaillée du service de génie de la MRC de La Mitis pour la source du calcul de l'aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli ne fera pas d'autre demande de subvention dans le cadre du programme RIRL;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confirmer au ministère du Transport du Québec les modalités choisies par la Ville de Mont-Joli dans le cadre de ce projet.

**URBANISME**

19.12.646

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1425 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.12.647

**AUTORISATION DE MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guay et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis à préparer les modifications au règlement de zonage et au règlement d'urbanisme.

**AFFAIRES NOUVELLES**

19.12.648

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE GÉNÉRATRICES**

*Item retiré*

19.12.649

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

19.12.650

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière

